




Comité de pilotage local (COPILO)

FR7200710-L 01

*Dunes modernes du littoral landais
d'Arcachon à Mimizan Plage*

*Mercredi 26 novembre 2014
Biscarrosse, espace Montbron*



Ordre du jour de la réunion

Validation du document d'objectifs

Périmètre du site

Catalogue d'actions

Charte Natura 2000

Perspectives pour l'animation

Recueil des attentes et besoins,
questions diverses



Rappel historique de l'élaboration du docob

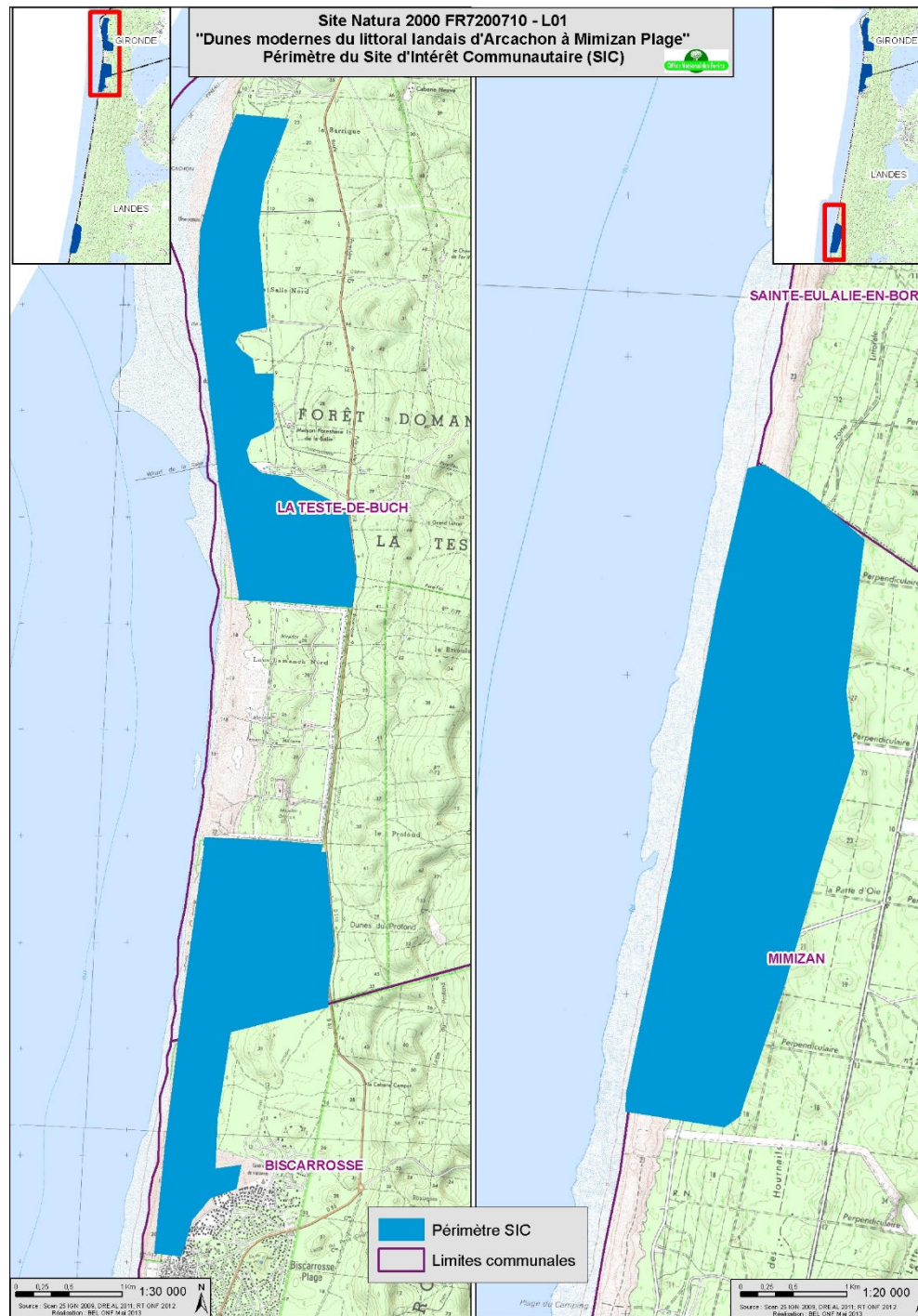
Principales réunions

- COPIL de lancement du 20 juin 2011
- CRES lancé le 28 juin 2012: définition de groupes thématiques
- CRES du 29 mai 2013: pré-validation des données de synthèse du diagnostic
- CRES du 16 décembre 2013: pré-validation des enjeux et objectifs.
- COPIL du 29 janvier 2014

Périmètre SIC

FSD 2001: 739 ha

SIC: 967 ha



Du périmètre SIC au périmètre ZSC

Modifications mineures

Ré-ajusté sur les limites du parcellaire forestier (Pfor, UG), cadastrales communales, les infrastructures (route, chemin, pare-feu...) et projets urbanistiques (PLU)

Modifications majeures

Intégration du terrain militaire du Trencat (+250ha)

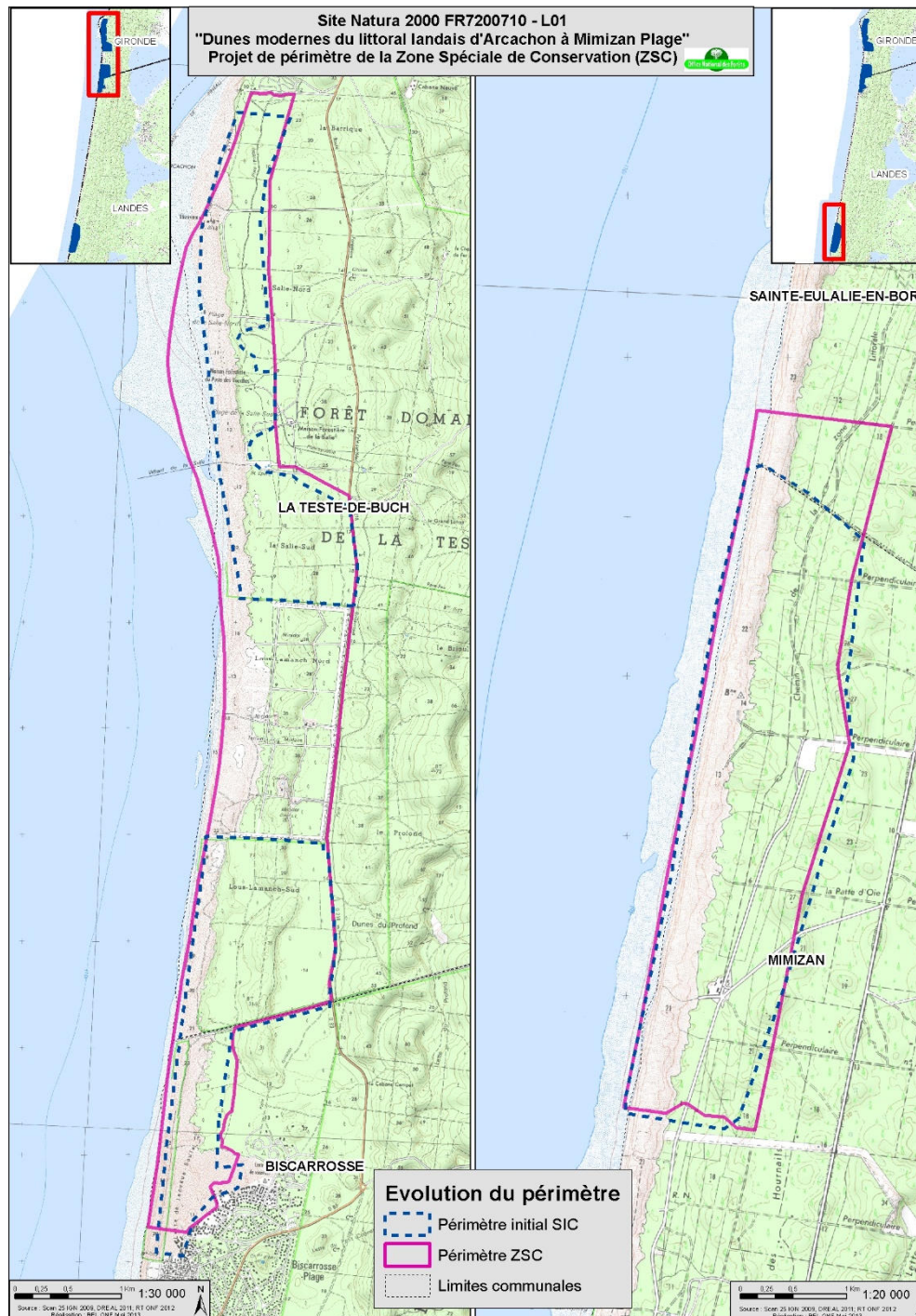
Modifications liées à la mise en cohérence

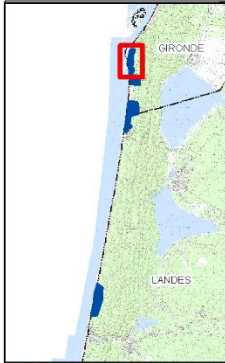
Intégration du domaine public maritime = limite des hautes eaux

→ pour une harmonisation régionale à terme, la prise en compte du nettoyage manuel, l'intégration de deux habitats naturels d'intérêt prioritaire.

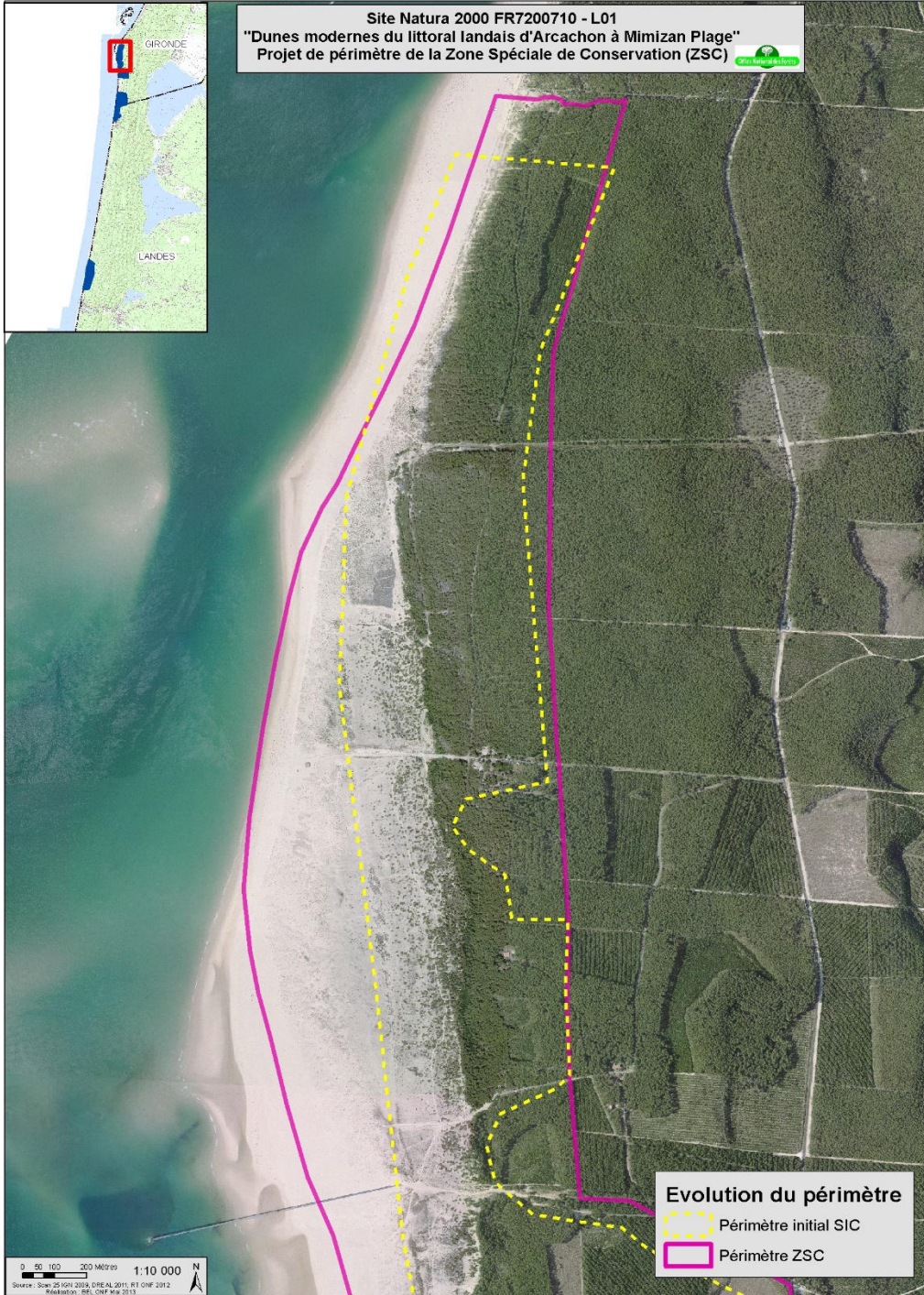
Périmètre ZSC

ZSC: 1392 ha





Site Natura 2000 FR7200710 - L01
"Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan Plage"
Projet de périmètre de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



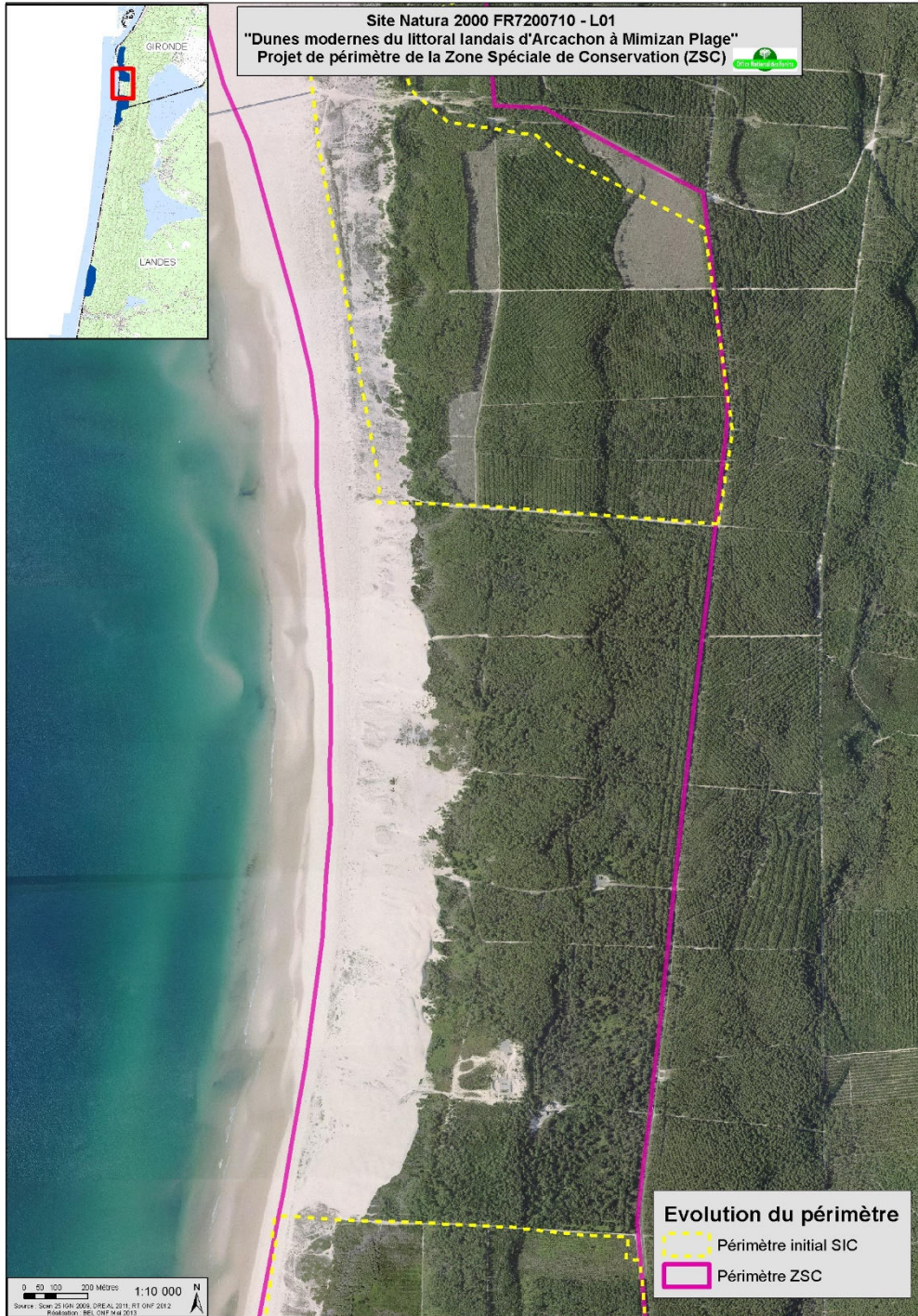
Evolution du périmètre
- - - - - Périmètre initial SIC
————— Périmètre ZSC

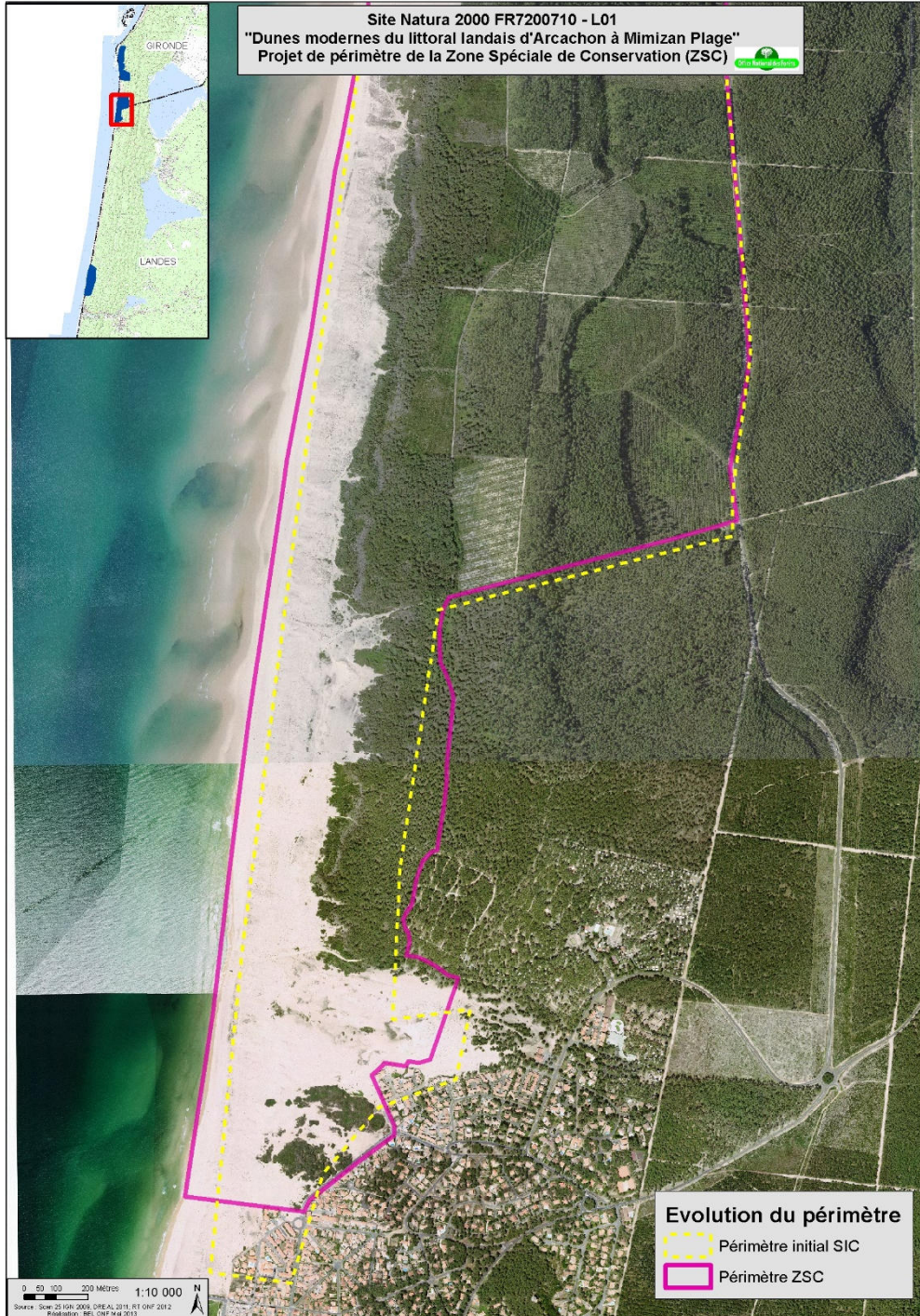


Périmètre ZSC

~

entité nord





Périmètre ZSC

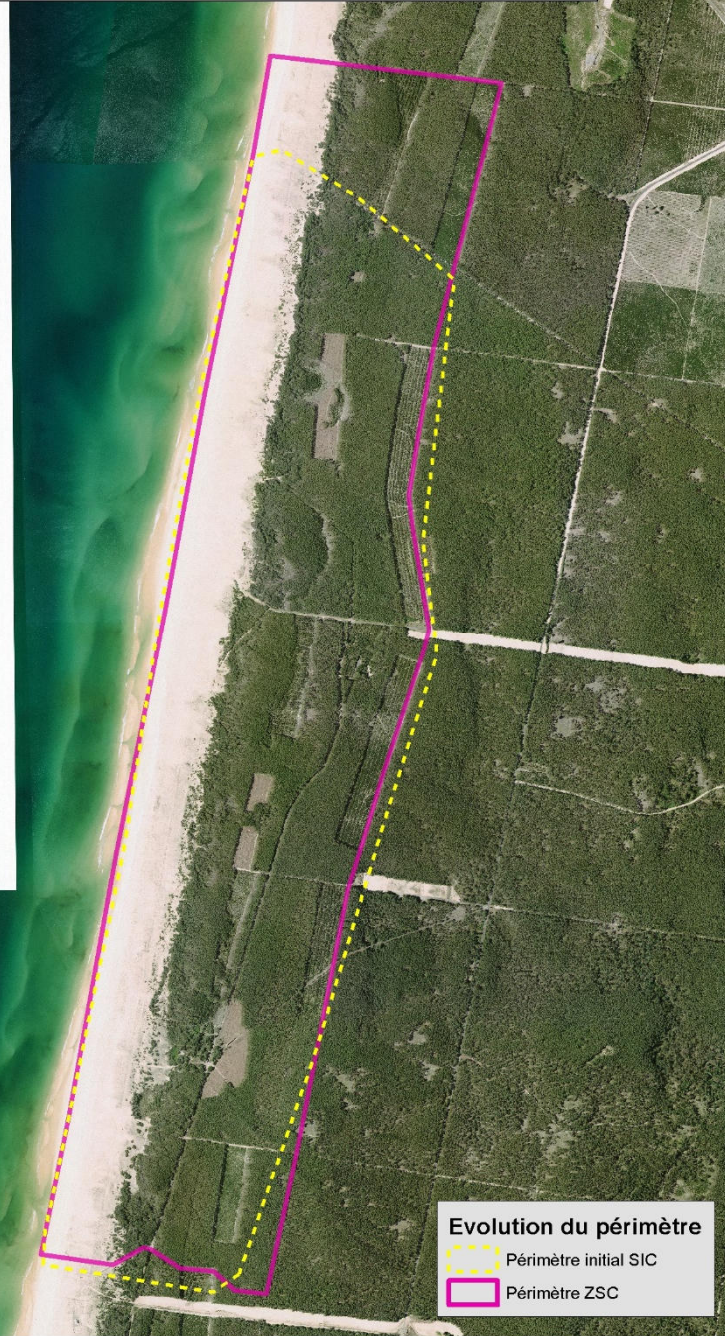
~

entité nord





Site Natura 2000 FR7200710 - L01
"Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan Plage"
Projet de périmètre de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



Evolution du périmètre
- - - - - Périmètre initial SIC
————— Périmètre ZSC

0 62.5 125 250 Mètres 1:12 500 N
Sources : Sché. 25 IGN 2005 ; DREAL 2011 ; R1 ONF 2012
Planification : R1 ONF 2012 ; R1 ONF 2013

Périmètre ZSC

entité sud





Avis du COPIL
sur le périmètre?

Rappel diagnostics, enjeux et objectifs définis

Diagnostic écologique: la flore

127 espèces végétales dénombrées, parmi elles :

3 espèces protégées au plan national (arrêtés du 28/01/1982 et 31/08/1985),

5 espèces protégées au plan régional Aquitain (arrêté du 08/03/2002),

6 endémiques, dont 2 protégées et inscrites sur le Livre rouge de la flore menacée.

Présence d'invasives pouvant conduire à la perte de diversité + certaines espèces à différencier et considérer comme « indésirables » dans les sites Natura 2000 (cas du Robinier).

La faune

Des espèces emblématiques comme le Pélobate cultripède, le Gravelot à collier interrompu, le Lézard ocellé, des chiroptères d'intérêt...

Diagnostic écologique: les habitats

16 habitats naturels d'intérêt
communautaire ont été recensés, dont
3 prioritaires



Rappel diagnostics, enjeux et objectifs définis

Habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitat naturel et code N2000		Faciès d'habitats	Niveau d'enjeu (hiérarchisation)
Sables des hauts de plages à Talitres	1140-1	Faciès de dune non boisée	1
Végétation annuelle des laisses de mer	1210-1		
Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	2110-1		
Dunes mobiles atlantiques à Gourbet	2120-1		
Dunes grises des côtes atlantiques	2130-2*		
Pelouses rases annuelles arrière-dunaires	2130-5*		
Dunes françaises à bruyère cendrée	2150*	Faciès humides d'arrière-dune non boisée	2
Landes sèches européennes	4030-4		
Bas marais dunaires	2190-3		
Roselières dunaires	2190-5	Faciès hygrophiles de dune boisée	3
Prés humides littoraux thermo atlantiques	6420-2		
Aulnaies, Saulaies, Bétulaies et Chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires	2180-5	Faciès humides d'arrière-dune non boisée	4
Arrières-dunes boisées à Chêne pédonculé	2180-4		
Dunes à Saule des dunes	2170-1	Faciès de dune boisée	5
Dunes boisées littorales des régions atlantiques à Chêne-liège	2180-3		
Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert	2180-2		

Rappel diagnostics, enjeux et objectifs définis

Diagnostic socioéconomique

Contexte local :

Site littoral support d'un système d'activités et usages complexes, forte démographie et forte fréquentation, dispositif réglementaire important

Activité forestière : Gestion sylvicole et accueil du public

Activité militaire

DGAEM – ministère de la Défense (1 2000ha)

Entité sud : FD de Sainte-Eulalie

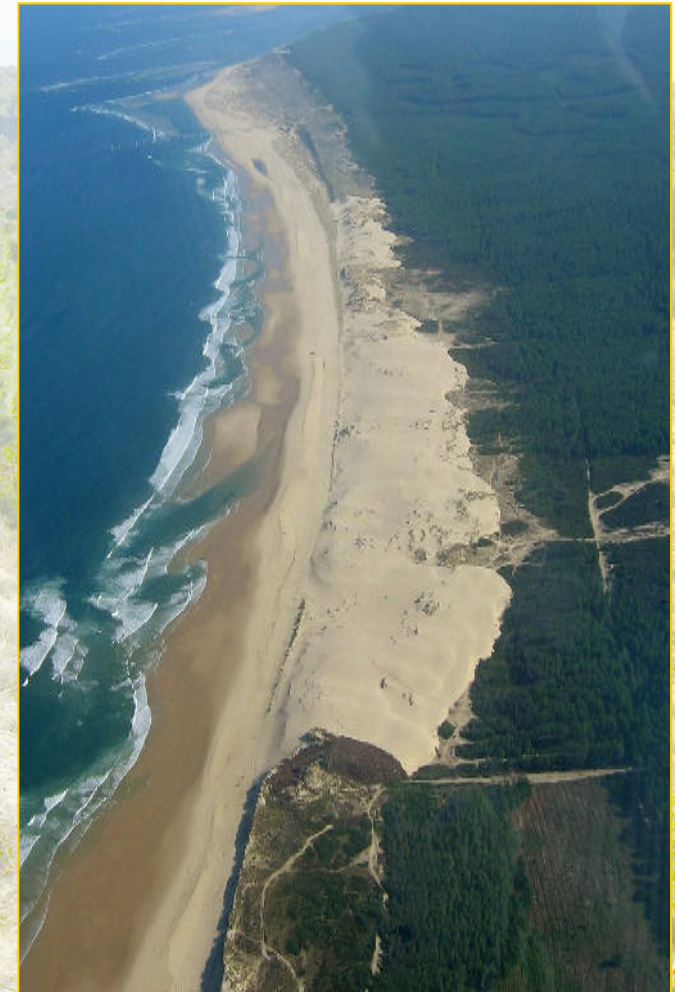
Terrain militaire du Trincat

Sans gestion depuis près de 60 ans (zone refuge)

Activités touristiques, sportives et de loisirs

Pôles : La Salie, Le Vivier

Proximité de la Lagune, Biscarrosse Plage



Les enjeux HABITATS

- Les habitats naturels : enjeu majeur, avec notamment deux variantes des milieux habituellement rencontrés :
 - les « champs de dunes », probablement uniques en Aquitaine,
 - la pinède à Chêne-liège et Chêne vert (non décrite actuellement, habitat très limité au nord de Biscarrosse et sur La Teste),
- Du fait de la spécificité du milieu dunaire (dune non boisée), les faciès caractéristiques de ce milieu (de la plage à la lisière) constituent un enjeu majeur indissociable,
- Les faciès de « zones humides d'arrière-dune » (eux également indissociables) présentent un même niveau d'enjeu majeur du fait de leur rareté, leur régression, et la diversité qu'ils abritent.
- Les faciès de dune boisée présentent un enjeu moindre, mais toujours important au niveau des peuplements naturels.

Les enjeux ESPECES

- La flore : pas d'espèce de la directive, mais espèces « patrimoniales » (endémiques et protégées).
- La faune : espèces citées dans les directives (Habitats, Oiseaux) + espèces patrimoniales
 - Zones humides d'arrière-dune → Pélobate Cultripède
 - Dune boisée → Chiroptères
 - Dune non boisée → espèces non DH, mais enjeux majeurs attachés aux habitats d'espèces endémiques...

Les enjeux HUMAINS

- Les activités socio économiques : impacts localisés sur certains pôles
- Communication attendue et besoin réel de sensibilisation

Rappel diagnostics, enjeux et objectifs définis

Les objectifs

→ Les objectifs ont été reformulés à l'issue des CRES, mais demeurent inchangés

- * Assurer la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire, en prenant en compte les espèces patrimoniales*
- * Assurer la conservation des espèces d'intérêt communautaire*
- * Prendre en compte le contexte socio-économique, afin de réduire les impacts sur les milieux et les espèces*

- * Conforter les connaissances, mettre en place les suivis, en associant au mieux les ressources locales*
- * Assurer l'animation du site et la communication, en coordination avec les politiques publiques*

Les mesures de gestion

Actions en faveur de la conservation des habitats naturels:

Protection des habitats et espèces de la plage et du haut de plage :

- A32332 Protection des laisses de mer

Actions de mise en défens :

- Dune boisée : F22710 Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire (arrêté régional)

- Dune non boisée : A32324P Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès

Les mesures de gestion

Information des usagers en vue de réduire leur impact :

- Dune boisée : F22714 Investissements visant à informer les usagers de la forêt
- Dune non boisée : A32326P Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.

Ouverture de milieux :

- F22701 Création ou rétablissement de clairières ou de landes

Création de mares :

- F22702 Création ou rétablissement de mares forestières
- A32309P Création ou rétablissement de mares
- A32309R Entretien de mares

Les mesures de gestion

Lutte contre l'érosion des milieux dunaires :

- A32329 Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière-plage.

Développement d'ilots de senescence:

- F22712 Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

Contrôle des espèces végétales invasives:

- Dune non boisée: A32320 P & R Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- Dune boisée: F22711 Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable, Circulaire régionale.

Conclusion sur le catalogue d'actions

Priorisation des actions

- + Au niveau des habitats : habitats prioritaires et mosaïque / faciès
- + Concernant les types d'actions :
 - Dune non boisée : conservation des habitats en sites fréquentés par mise en défens, pédagogie, création d'exclos, nettoyage manuel sélectif
 - Arrière-dune : amélioration des fonctionnalités des milieux humides (création de mares)
 - Dune boisée : ouverture de milieux en contact avec la dune non boisée, îlots de sénescence
- + Il convient de placer l'aspect communication sur un niveau d'enjeu majeur.
- + Financements : actions à engager au sein du territoire en associant les acteurs, et en s'appuyant sur les opportunités et notamment le mécénat.

La charte

→ La charte propose de favoriser la poursuite et la valorisation, voire le développement de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » les modes de gestion qui ont permis jusque là le maintien de ces habitats et espèces remarquables.

Enjeux	Objectifs
Faune et Flore	Conservation des espèces présentes, favoriser le retour de certaines espèces dont le statut est fragile
Habitats dunaires	Maintenir leurs fonctionnalités, voire chercher à améliorer leur état de conservation Maintenir, voire favoriser une mosaïque de milieux
Socio-économiques	Stopper la dégradation du milieu due à la fréquentation

Dispositions générales

Engagements et recommandations par types de milieux: la plage, les dunes non boisées, les milieux forestiers, les zones humides, certaines activités.

Dispositions générales

Engagements

- **E-DG-1** : Permettre l'accès des parcelles engagées aux personnes chargées des études ou actions liées au dossier Natura 2000. Sont concernés par cette autorisation la structure animatrice et les services instructeurs, les experts scientifiques issus du milieu associatif ou non, sous la réserve qu'ils respectent la réglementation en vigueur sur les parcelles, et préviennent le propriétaire avant chaque venue.
 - Contrôle : Lettres ou procédures d'accès
- **E-DG-2** : Informer les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte afin que ceux-ci s'y conforment.
 - Contrôle : Lettre d'accompagnement + copie charte
- **E-DG-3** : Informer systématiquement la structure animatrice des données concernant les espèces, obtenues notamment sur les parcelles engagées ou non.
 - Contrôle : Données transmises, le cas échéant

Recommandations :

- **R-DG-1** : Faire part à la structure animatrice de toute observation concernant le Docob ou d'une façon générale, Natura 2000.

Engagements et recommandations par grands types de milieux

LA PLAGE

Engagements : avec contrôles sur le terrain

E-P-1 : Le signataire s'engage à ne plus brûler sur la plage des déchets récoltés lors des opérations de nettoyage.

E-P-2 : Le signataire s'engage à respecter les orientations de gestion définies dans les fiches techniques 1 et 2 ci jointes, et à contribuer à leur amélioration.

Recommandations :

R-P-1 : Là où cela est possible, favoriser le nettoyage manuel sélectif du haut de plage, sachant que la matière organique issue des laisses de mer, favorise la vie animale et végétale, et aide à la formation des banquettes et des dunes embryonnaires, stades jeunes des avant-dunes.

Engagements et recommandations par grands types de milieux

LA DUNE NON BOISEE

Engagements : avec contrôles sur le terrain

E-DNB-1 : Le signataire s'engage à ne pas utiliser de matériaux plastiques lors des travaux de contrôle de la mobilité des dunes.

E-DNB-2 : Les branchages utilisés pour la fixation des sables n'auront pas de diamètre à la coupe supérieur à 10 cm ; de même, le signataire s'engage à proscrire tout dépôt permanent ou temporaire de déchets verts n'appartenant pas aux essences indigènes et tout dépôt de souches d'arbres dont l'intérêt pour la fixation des sables n'est pas avéré.

E-DNB-3 : Le signataire s'engage à proscrire tous travaux de reboisement de la dune grise et de la lette grise.

E-DNB-4 : Le signataire veillera à ce que tout équipement destiné aux activités touristiques, sportives et de loisirs soit démonté après la saison, et fasse l'objet de conditions d'accès aux véhicules particulières, qui ne pourront être qu'exceptionnelles.

Recommandations :

R-DNB-1 : Réaliser un contrôle souple de l'érosion des avant-dunes et des dunes blanches en vue de limiter leur mobilité, en s'adaptant aux conditions locales (notamment érosion marine).

R-DNB-2 : Pour l'arrière dune semi fixée, limiter les interventions afin de réaliser si nécessaire une simple assistance au développement de faciès d'auto stabilisation.

Engagements et recommandations par grands types de milieux

MILIEUX FORESTIERS

Engagements : avec contrôles sur le terrain

E-MF-1 : Le signataire s'engage à favoriser la dynamique et la régénération naturelle en s'appuyant sur les espèces caractéristiques de l'habitat, et favorisera les espèces feuillues.

E-MF-2 : Le signataire s'engage à ne pas substituer d'espèce étrangère aux essences locales.

Recommandations :

R-MF-1 : Favoriser les habitats para-forestiers en maîtrisant la régénération en lisière de chemin ou de pare-feu sur 15m de large en moyenne.

R-MF-2 : Pour les travaux de débroussaillage, mettre en place une réflexion, pilotée par la structure animatrice, afin de vérifier l'impact du rouleau débroussailleur dit « Landaise », notamment sur la faune et micro-faune du sol, et sur le plan phytosanitaire ou pédologique.

R-MF-3 : Se référer aux Itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS) tels que définis dans le guide des sylvicultures pour les forêts littorales atlantiques dunaires.

Engagements et recommandations par grands types de milieux

ZONES HUMIDES

Engagements :

E-ZH-1 : le signataire s'engage à conserver les caractéristiques physiques des sols en s'interdisant tout travail profond du sol (hors broyage/étrépage de la végétation de surface et création ou restauration des mares dunaires, et travaux associés, menés dans le cadre d'opérations de génie écologique assorties de suivis).

Recommandations :

R-ZH-1 : Etre particulièrement attentif à la présence d'espèces exotiques dans tous les milieux aquatiques et humides, notamment au sein de la Lette du Vivier. Prévenir la structure animatrice en cas d'observation d'une espèce inconnue de l'adhérent.

Engagements pour certaines activités

Engagements :

E-CA-1 : Avertir la structure animatrice des éventuels projets de manifestations sportives ou de loisirs, ou liées à l'observation de la nature.

Contrôle : courriers, mails...

Prévisions d'animation

- Priorité : préciser l'identification des habitats dunaires, en s'appuyant sur :
 - l'étude 2015 du CBNSA : définition d'une **typologie des habitats dunaires** aquitains et **méthode d'évaluation de l'état de conservation**
 - l'étude 2015 lancée par la DREAL et le CEREMA : homogénéiser la **base de données cartographiques des habitats Natura 2000** des sites aquitains
- Lancement des premières actions:
 - * nettoyage de plages...
 - * **Communiquer**, en s'appuyant sur le site Internet, sur les sites des communes, des offices de tourisme, etc. + carte interactive des sites N2000 ; répondre aux opportunités
 - * Evaluations des incidences : **rédaction du résumé non technique** qui donnera les principales informations/enjeux du site pour aider porteurs de projets et services instructeurs
- Réfléchir avec les EPCI, aux possibilités **d'intervention d'entreprises de réinsertion ou associations** (Surf Insertion...), pour des travaux spécifiques (espèces invasives, maintien en état de mises en défens, de signalétique...).
- Financements : rester attentifs aux possibilités de **mécénat environnemental**, en vue d'engager des actions pédagogiques et de mise en défens notamment.



Merci pour votre attention,

À vos questions !

